

La démarche du PSSI

1

La personne ou un tiers (famille, professionnels des ESMS, etc.) **contacte** la Ligue pour lui indiquer son souhait de pratiquer une APS.



2

La Ligue oriente vers un responsable Sport Santé qui rencontre le sportif et sa famille pour préciser les **besoins et envies** en matière d'APS.



3

Le responsable identifie et prend contact avec le **club sportif adapté** répondant au mieux à la demande.



4

Le responsable **accompagne** le sportif durant ses premières séances de pratique, et le rassure. Il **conseille** les encadrants du club et les oriente vers le Comité pour un **accompagnement complet**.



5

Un **suivi à long terme** est réalisé par un contact régulier entre le sportif, sa famille, le responsable Sport Santé et le club. Une **collaboration Ligue - Comité - club** est mise en place.



Contact



Marion PACE

CDSA 38
07 49 50 68 04
marion.cdsa38@gmail.com

Comité Départemental du Sport Adapté de l'Isère
Maison des Sports,
7 rue de l'Industrie, 38320 Eybens



**Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
du Sport Adapté**

16, place Jean-Jacques Rousseau
CS 92013
38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex

04 74 19 16 16



www.sportadapte-aura.fr

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



Le
**Projet
Sport
Santé
Individualisé**



Un **accompagnement personnalisé** de toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique vers la pratique d'**Activités Physiques et Sportives (APS)** adaptées aux capacités et envies.



**A chacun
son défi !**



Le PSSI est pensé comme devant être en adéquation avec le Projet de Vie de la personne.

L'accompagnement est pris en charge par la Ligue (hors coût de la licence Sport Adapté).



Les objectifs du PSSI

Accompagner individuellement la personne dans son projet en APS quelles que soient ses capacités.

Permettre la **pratique d'une APS adaptée régulière**, pérenne, bénéfique pour la santé (physique, mentale et sociale).

Favoriser l'**intégration** de la personne au sein d'un environnement sécurisé, à proximité de son lieu de vie.

Rendre la personne **acteur de son projet** : être un sportif à part entière dans la discipline de son choix.

Offrir un **prolongement sportif** par une participation aux rencontres de loisirs, compétitives et aux séjours de vacances Sport Adapté.



plaisir
dépassement
de soi
émotions
sports
individuels
santé



autonomie
sports collectifs
partage



loisirs
compétition



Votre volonté deviendra la nôtre

Ensemble, soyons tous acteurs du Sport Santé

Les personnes en situation de handicap mental, au coeur du dispositif

Les professionnels et acteurs du Sport Adapté

Les familles et aidants

Les clubs sportifs locaux

Les collectivités locales (élus, services des sports, de la vie associative, des transports, etc.)

Les professionnels de santé

Les professionnels des Etablissements Sociaux et Médico-sociaux, des services d'aide, d'accueil etc.

